

La **consultation sociale** a une fonction de clarification et d'accompagnement par rapport à des difficultés de type administratif :

- y voir plus clair dans ses papiers,
- envisager les démarches à entreprendre,
- être orienté vers les services adéquats,
- pouvoir revenir et faire le point.

L'assistante sociale est aussi la personne avec qui on peut envisager une réduction du tarif des consultations du centre.

La permanence sociale est [gratuite](#) et a lieu tous les [lundis matin sur rendez-vous](#).